

Futuna ou Foutouna

Nous avons transmis à Ange Bizet (notre spécialiste en la matière), la question de M. Bernard Calimez (adhérent à DLF depuis plus de 40 ans), qui a exprimé son agacement d'entendre prononcer « Foutouna » qu'il connaît depuis longtemps par les timbres de « Wallis-et-Futuna ».

La question est très pertinente et dépasse largement ce cas particulier. Il n'est pas possible de répondre d'autorité sans explication. Cette incertitude sur la prononciation du *u* dans des noms propres résulte d'une longue histoire chargée d'idéologie. Cette incohérence a introduit un dysfonctionnement majeur en français.

Il est normal, pour ceux qui connaissent depuis longtemps ce nom par l'écrit, que les *u* de *Futuna* se prononcent comme celui de *rue*.

Selon les contextes et l'époque, les noms dits « propres » ont été écrits en français suivant différents systèmes, soit d'après la forme orale, transcription, soit repris d'une forme écrite, souvent par l'intermédiaire d'autres langues. La diffusion par l'écrit a naturellement engendré une prononciation à la française. Ainsi on dit *Cuba* et *Honolulu*, et prononcer *Couba* ou *Honoloulou* serait ridicule. On prononce *Pérou*, parce que c'est une transcription (d'après l'oral) de l'espagnol *Perú*.

Dans le domaine français du Pacifique, les pratiques ne sont pas homogènes.

En Mélanésie, on a adopté la transcription avec *ou*, *Nouméa*, *La Tontouta*, *Ouvéa*.

En Polynésie, les langues, ont d'abord été transcrites de différentes manières selon les auteurs. L'habitude avait été prise d'écrire en

français avec *ou* (*Foutouna*¹, *les Touamotou*). Dans les langues locales on a choisi une orthographe sans accent, avec *u* pour *ou*, etc. adaptée à leur système phonétique qui ignore le *u* de *rue*, le *e* dit muet, les *eu* de *eux* et de *leur*, etc. Ces formes exotiques ont ensuite été imposées en français. La prononciation en *ou* qui était entrée dans l'usage s'est maintenue quand l'orthographe *Futuna* et *Tuamotu*, a été officialisée en français, malgré l'incompatibilité avec le système régulier.

Comme il est parfaitement normal de prononcer à la française ce qui s'écrit *u*, les deux prononciations sont entrées en concurrence, instabilité phonétique créant une insécurité linguistique.

Cela ne concerne pas que le *ou*, mais aussi, notamment, l'accentuation indispensable au français². Des Tahitiens se plaignent ou se moquent de ce que les Français (de France) disent « *Papette* » (comme le diminutif féminin de *souverain pontife*). Le problème ne se poserait pas si on avait respecté le système de chaque langue en écrivant en polynésien *Papeete*, et en français *Papéété*.

Pourquoi avoir rejeté l'orthographe du français pour s'exprimer en français ? Essentiellement pour des raisons idéologiques (attrait de l'exotisme, culpabilité de colonisateur...), et pour suivre des « principes » imposés par les instances internationales dont le dogme a été d'uniformiser les noms de lieux -le même nom dans toutes les langues- avec pour objectif de supprimer les exonymes. Évidemment, la forme internationale est généralement celle adoptée pour l'anglais.

Ce projet, développé depuis la Guerre, n'a pas pu venir à bout du fait qu'on dise bien toujours *Londres* et *Le Caire*. Les exonymes historiques restent donc (provisoirement) admis... mais il serait interdit d'en créer de nouveaux !

¹ Quelques occurrences de *Foutouna* :

- Laferrière (Julien) : « Voyage aux îles Tonga-Tabou, Wallis et Foutouna, à la Nouvelle-Calédonie et à la Nouvelle-Zélande, exécuté du 1er novembre, 1843 au 1er avril, 1844 » ; *Revue Coloniale*, 1845, pp. 302-327.

- Quantin (Paul) : « Anatom et Foutouna: archipel des Nouvelles-Hébrides : pédologie, formes de relief. » *ORSTOM*, 1979. [C'est, dans ce cas l'autre *Futuna*, actuellement au Vanuatu (Vanouatou)].

- < [<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/laval-53000/la-fete-du-sourire-rassemble-petits-et-grands-778356?page=5>] : « danses tahitiennes du groupe Foutouna-Wallis de Laval Lahi » [au Canada] >.

² Cf. « Nigéria », *DLF* n° 225, 2007. pp. 24-25.

Il est normal de conserver la graphie en *u* quand la prononciation courante en français est conforme (*Cuba*) ; encore faut-il avoir la connaissance du nom. La distorsion du système est telle qu'on entend maintenant des locuteurs qui se croient obligés de prononcer d'une manière exotique, alors qu'il existe un usage français. C'est même le cas de professionnels de la parole dans les médias. Par exemple, après le « *tsounami* », pour *Sumatra*, on a entendu « *Soumatra* », révélant ainsi un niveau de connaissances lacunaires en géographie, au point que cette prononciation tend à remplacer la traditionnelle à la française.

Pour justifier le projet universaliste, on avance souvent la volonté de « respecter le vrai nom » ; c'est là une confusion conceptuelle érigée en principe, ignorant qu'en matière linguistique, **le nom de la chose ne dépend pas de la chose ; son nom dépend de la langue dans laquelle on exprime la chose.** (*Chose* au sens linguistique du terme, et en l'occurrence *la langue* incluant la forme écrite.)

L'abandon (depuis 2007) de l'injonction de supprimer les exonymes (formes françaises) aurait dû induire leur rétablissement contre ce qui avait été imposé de façon abusive. Des graphies contraires aux règles du français sont entre temps entrées en usage, du fait même que les dictionnaires (qui se disent d'usage) s'étaient empressés d'enregistrer ces formes « officielles ». Les tenants d'une forme universelle, avancent que ces graphies artificielles sont maintenant reconnues comme l'usage français, même quand il a remplacé une forme régulière.

La situation est d'autant plus grave que les organismes de normalisation, au niveau national et international³, avancent des « principes », tels que l'application systématique de la translittération pour adapter en alphabet roman les noms originaires de langues ayant un autre système d'écriture. Ce processus d'équivalence lettre à lettre ne tient compte que de l'écrit, sans tenir compte de l'oral. Pour les noms étrangers déjà romanisés dans leur langue d'origine, il sont directement repris tels quels, même si leur système orthographique est complètement incompatible avec le français⁴. Prétendant éviter des exonymes à l'écrit, on crée des exonymes à l'oral.

³ CNT, *Commission nationale de toponymie*, et GENUNG (*Groupe d'experts des nations unies pour les noms géographiques*).

⁴ Cf. « Pékin », *DLF* n° 227, 2008, p. 24.

Il serait grand temps d'en finir avec l'aliénation aux injonctions mondialistes niant la spécificité de chaque langue, et de rétablir, pour les noms d'usage courant, la cohérence de l'écrit et de l'oral dans le respect du système régulier en français.

Ange Bizet